

PLUI-HD de la 3CMA Albiez-Monifond - zoom sur les zones urbanisées

PRINCIPAUX ELEMENTS DE LEGENDE (non exhaustif - se reporter à la légende complète)

- 07 - Bâtiment patrimonial à protéger [139]
- 20 - Hame à préserver
- 21 - Secteur concerné par un POPS (n+1) [131]
- 22 - Secteur concerné par un POPS (n) [131]
- 23 - Secteur concerné par un POPS (n-1) [131]
- 18 - Secteur concerné par des Ombrières d'Aménagement et de Programmation (OAP) [61]
- 25 - Eléments ponctuels de patrimoine écologique et trame verte et bleue (haie et bois) [104]
- 26 - Zaireff air Type 1 [29]
- 27 - Zaireff air Type 2 [29]
- 28 - Secteur à réaménager prioritairement [62]
- Zonage
- A - Zone agricole
- A1 - Zone d'équipement en milieu agricole hors bâti
- A2 - Secteur agricole protégé
- A3 - Zone agricole à réaménager
- A4 - Zone agricole support du domaine agricole
- N - Zone naturelle et forestière
- N1 - Secteur de haute de plaine
- N2 - Secteur de plaine
- N3 - Secteur de vallée
- N4 - Secteur de montagne / domaine agricole
- N5 - Secteur de montagne / domaine agricole
- UC - Secteur des extensions urbaines de densité faible

